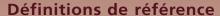
1+1

Dialogue sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique



Les valeurs – des croyances profondément ancrées qui influencent nos opinions, nos actions, les choix que nous faisons et les décisions que nous prenons.

L'éthique – est cette dimension de la pensée et du comportement humain qui est guidée par des normes et des principes de bonne conduite. L'éthique comprend un engagement à faire ce qui est bien.

Un dilemme éthique – est une situation dans laquelle :

- Vous n'êtes pas certain de la conduite à adopter
- Deux ou plusieurs de nos valeurs entrent en conflit
- Votre décision peut causer un préjudice, quelle qu'elle soit

Comment décider quoi faire?

- Vous considérez votre obligation d'agir
- Vous considérez vos options

Vous choisissez la meilleure option en considérant :

✓ L'autorité d'agir✓ Les conséquences

✓ Les valeurs✓ Le bien-être d'autrui

En cas de doute, parlez-en aux personnes en qui vous avez confiance, à votre chef d'équipe, à votre superviseur, au cadre supérieur responsable du Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique auprès de votre organisation.

Si vous avez un problème ou une préoccupation, il y aura toujours quelqu'un pour vous écouter et vous aider. Prenez une décision, passez à l'action et assumez la responsabilité de vos actes.

Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique

Source : Chapitre Un, « Énoncé des valeurs et de l'éthique de la fonction publique »

Les quatre familles de valeurs de la fonction publique :

Valeurs démocratiques : Aider les ministres, dans le cadre de la loi, à servir l'intérêt public.

- Des conseils honnêtes et impartiaux aux ministres, y compris tous les renseignements pertinents à la prise de décisions
- Mise en œuvre avec loyauté des décisions des ministres, prises conformément à la loi
- Soutien aux ministres, à la fois individuellement et collectivement, dans leur obligation de rendre des comptes
- De l'information fournie au Parlement et à la population canadienne sur les résultats du travail des fonctionnaires

Pour de plus amples renseignements sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique ainsi que sur des produits connexes, pour savoir qui est le cadre supérieur responsable des valeurs et de l'éthique de votre organisme **OU** encore, pour communiquer avec le Bureau des valeurs et de l'éthique de la fonction publique,

consulter www.hrma-agrh.gc.ca/veo-bve ou composer le (613) 957-2458.

Valeurs professionnelles: Servir avec compétence, excellence, efficience, objectivité et impartialité.

- Respect des lois du Canada
- Neutralité politique
- Utilisation adéquate, efficace et efficiente des deniers publics
- Égalité d'importance accordée à la manière d'atteindre une fin et les fins en soi.
- Amélioration continuelle de la qualité du service au public canadien
- Adaptation aux nouveaux besoins grâce à l'innovation
- Accroissement de l'efficacité et l'efficience des programmes et services gouvernementaux offerts dans les deux langues officielles
- Transparence
- Respect de l'obligation de protéger le caractère confidentiel des renseignements, comme le prévoit la loi

Valeurs liées à l'éthique : Agir en tout temps de manière à conserver la confiance du public.

- Exercice des fonctions officielles et organisation des affaires personnelles de façon à préserver et à accroître la confiance du public à l'égard de l'intégrité, de l'objectivité et de l'impartialité du gouvernement
- Conduite qui résiste en tout temps à l'examen public le plus minutieux
- Toute décision prise dans l'intérêt public
- Primauté de l'intérêt public dans le règlement des cas de conflits éventuels entre l'intérêt personnel et les fonctions et responsabilités officielles

Valeurs liées aux personnes : Faire preuve de respect, d'équité et de courtoisie dans les rapports avec les citoyens et avec les collègues fonctionnaires.

Les valeurs liées aux personnes renforcent la gamme complète des valeurs de la fonction publique. Les personnes traitées avec équité et civilité sont plus portées à manifester ces valeurs dans leur propre conduite.

- Respect de la dignité humaine et la reconnaissance de la valeur de chaque personne dans l'exercice de l'autorité et de la responsabilité
- Direction des organisations de la fonction publique dans un souci de participation, d'ouverture et de communication
- Respect de la diversité et des langues officielles du Canada
- Nominations basées sur le principe du mérite
- Rôle de premier plan des valeurs de la fonction publique dans le recrutement, l'évaluation et la promotion

